



LISTE D'INSECTICIDES ET DE FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DU MAÏS SUCRÉ

Ce bulletin d'information renferme la liste des insecticides homologués afin de lutter contre les principaux ravageurs du maïs sucré au Québec dont la chrysomèle des racines du maïs (adultes), la pyrale du maïs, la légionnaire d'automne, le ver de l'épi et les pucerons. Quelques fongicides sont également inclus en ce qui concerne la lutte contre la rouille.

L'information vous est présentée sous forme de tableaux et comprend :

1. Nom des insectes ravageurs les plus fréquemment rencontrés dans les champs de maïs sucré.
2. Famille de pesticides à laquelle appartient chacun des insecticides et des fongicides. Lors des traitements, il est très fortement recommandé d'alterner les familles de pesticides pour diminuer les risques de développement de la résistance des ravageurs ou des organismes phytopathogènes aux pesticides.
3. Nom commercial de l'insecticide ou du fongicide ainsi que le nom de la matière active.
4. Dose à l'hectare de l'insecticide ou du fongicide (produit commercial).
5. Délai avant la récolte.
6. Coût de la dose à l'hectare de l'insecticide ou du fongicide (produit commercial). Le coût de la dose à l'hectare correspond à la moyenne du prix de détail suggéré de quelques détaillants du Québec. Ces prix ne tiennent pas compte des rabais accordés aux clients.
7. L'indice de risque pour la santé (IRS)**.
8. L'indice de risque pour l'environnement (IRE)**.

** Il est important de prendre note que pour les besoins de calcul des indices, nous avons toujours utilisé la dose la plus élevée lorsque figure, pour un même ennemi des cultures, plus d'une dose sur l'étiquette du pesticide. Consultez le bulletin d'information [No 02 \(http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02gen07.pdf\)](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02gen07.pdf) Ordre général du 1^{er} juin 2007 pour en savoir plus sur l'Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ).

Mises en garde

1. Lisez attentivement l'étiquette des produits et suivez les recommandations qui y sont indiquées. Ce bulletin d'information ne remplace en aucun cas l'obligation de lire les directives indiquées sur l'étiquette.
2. Respectez les délais avant la récolte afin d'éviter la présence de résidus de pesticides dans les aliments.

3. Vérifiez le bon état de votre pulvérisateur. Utilisez le bon équipement et assurez-vous que votre pulvérisateur est bien calibré. Une pulvérisation faite d'une façon inadéquate est souvent à l'origine d'une lutte inefficace contre les ennemis des cultures. Consultez votre conseillère ou votre conseiller agricole pour vous aider à calibrer votre pulvérisateur ou pour obtenir le nom d'une personne accréditée.
4. Portez les équipements de protection appropriés.

Mise en garde

Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte sont particulièrement importants. Si vous ne respectez pas ces règles, vous ne respectez pas la loi et il y a de forts risques que les quantités de résidus de pesticides présents dépassent les normes prescrites.

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

***Conservez ce bulletin d'information,
il vous sera utile tout au long de la saison.***

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
Pierrot Ferland, agronome - Avertisseur – Maïs sucré
MAPAQ, Centre de service agricole
121, Petite Rivière, bureau 14 – Louiseville (Québec) J5V 2H3
Téléphone : 819 228-9404 – Télécopieur : 819 228-9927
Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Cindy Ouellet, RAP

**© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 02 – maïs sucré – 20 juin 2007**



FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DU MAÏS SUCRÉ

RAVAGEUR	FAMILLE*	PRODUIT NOM COMMERCIAL (matière active)	DOSE À L'HECTARE	DÉLAI AVANT RÉCOLTE	COÛT DE LA DOSE À L'HECTARE	IRE	IRS
ROUILLE	Chloronitriles	BRAVO 500 (chlorothalonil)	3,2 L	14 jours	41 \$	12	368
	Triazoles	TILT 250 E (propiconazole)	500 ml	14 jours	41 \$	12	97
	Strobilurines	HEADLINE EC (pyraclostrobine)	0,4 - 0,6 L	7 jours	48 \$ - 72 \$	49	135
		QUADRI (azoxystrobine)	453 ml	7 jours	53 \$	49	16

* Lors des traitements, il est très fortement recommandé d'alterner les familles de pesticides pour diminuer les risques de développement de la résistance des champignons phytopathogènes aux fongicides.

INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DU MAÏS SUCRÉ

RAVAGEUR	FAMILLE*	PRODUIT NOM COMMERCIAL (matière active)	DOSE À L'HECTARE	DÉLAI AVANT RÉCOLTE	COÛT DE LA DOSE À L'HECTARE	IRE	IRS
CHRYSMÈLE DES RACINES DU MAÏS (ADULTES)	Carbamates	SEVIN XLR PLUS (carbaryl)	2,5 - 4 L	1 jour	44 \$ - 70 \$	121	219
		FURADAN 480F (carbofuran)	0,5 L	7 jours	21 \$	576	34
PYRALE DU MAÏS	Organophosphorés	ORTHENE 75SP (acéphate)	0,75 - 1,1 kg	21 jours	47 \$ - 69 \$	64	97
	Carbamates	SEVIN XLR PLUS (carbaryl)	2,5 - 4 L	1 jour	44 \$ - 70 \$	121	219
		FURADAN 480F (carbofuran)	1,1 L	7 jours	46 \$	576	34
		LANNATE TOSS-N-GO (méthomyle)	0,625 kg	3 jours	56 \$	371	68
		LANNATE L (méthomyle)	2,6 L	3 jours	N.D.	371	135
	Pyréthriinoïdes synthétiques	MATADOR 120EC (lambda-cyhalothrine)	83 ml	1 jour	15 \$	81	96
		DECIS 5 EC (deltaméthrine)	250 - 300 ml	5 jours	26 \$ - 32 \$	72	10
		RIPCORD 400EC (cyperméthrine)	175 ml	5 jours	25 \$	210	68
		POUNCE (perméthrine)	275 - 375 ml	1 jour	28 \$ - 38 \$	196	205
	Bio-insecticides	DIPEL 2XDF (<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>)	0,56 - 1,12 kg	0 jour	49 \$ - 97 \$	1	2
		BIOPROTEC CAF (<i>Bacillus thuringiensis</i> var <i>kurstaki</i>)	2,8 - 4,0 L	0 jour	56 \$ - 79 \$	1	4
		BIOPROTEC 3P (<i>Bacillus thuringiensis</i> var <i>kurstaki</i>)	1,45 kg	0 jour	65 \$	1	2
		<i>Trichogramma brassicae</i> (parasitoïdes d'œufs)	400 000 trichogrammes relâchés en 49 points	0 jour	N.D.	N.A.	N.A.



INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DU MAÏS SUCRÉ (suite)

RAVAGEUR	FAMILLE*	PRODUIT NOM COMMERCIAL (matière active)	DOSE À L'HECTARE	DÉLAI AVANT RÉCOLTE	COÛT DE LA DOSE À L'HECTARE	IRE	IRS
PYRALE DU MAÏS (suite)	Spinosynes	SUCCESS 480 SC (spinosad)	83 ml	7 jours	46 \$	110	2
		ENTRUST 80 W (spinosad)	50 g	7 jours	58 \$	110	2
LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE	Carbamates	SEVIN XLR PLUS (carbaryl)	2,5 - 4,0 L	1 jour	44 \$ - 70 \$	121	219
	Pyréthri-noïdes synthétiques	MATADOR 120EC (lambda-cyhalothrine)	83 ml	1 jour	15 \$	81	96
		POUNCE (perméthrine)	180 ml	1 jour	18 \$	182	102
VER DE L'ÉPI	Carbamates	SEVIN XLR PLUS (carbaryl)	2,5 - 4,0 L	1 jour	44 \$ - 70 \$	121	219
		LANNATE TOSS-N-GO (méthomyle)	0,430 - 0,625 kg	3 jours	38 \$ - 56 \$	371	68
		LANNATE L (méthomyle)	1,8 - 2,6 L	3 jours	N.D.	371	135
	Pyréthri-noïdes synthétiques	RIPCORD 400EC (cyperméthrine)	175 ml	5 jours	25 \$	210	68
		DECIS 5 EC (deltaméthrine)	250-300 ml	5 jours	26 \$ - 32 \$	72	10
		MATADOR 120EC (lambda-cyhalothrine)	83 ml	1 jour	15 \$	81	96
		POUNCE (perméthrine)	275 - 375 ml	1 jour	28 \$ - 38 \$	196	205
PUCERONS	Carbamates	LANNATE TOSS-N-GO (méthomyle)	0,430 - 0,625 kg	3 jours	38 \$ - 56 \$	371	68
		LANNATE L (méthomyle)	1,8 - 2,6 L	3 jours	N.D.	371	135
		PIRIMOR 50 DF (pyrimicarbe)	550 g	3 jours	61 \$	176	40
* Lors des traitements, il est très fortement recommandé d'alterner les familles de pesticides pour diminuer les risques de développement de la résistance des ravageurs aux pesticides.							

N.D. : non disponible

N.A. : non applicable

